

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1891.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant au Gouvernement un crédit extraordinaire d'un million de francs pour venir en aide aux populations ouvrières et agricoles, à l'occasion des rigueurs exceptionnelles de l'hiver.

(Voir les nos 69 et 79, session de 1890-1891, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. TERCELIN, Président ; le Baron BETHUNE, Vice-Président-Rapporteur, ALLARD, HARDENPONT, CASIER et VAN PUT.

MESSIEURS,

La saison que nous venons de traverser a été d'une rigueur exceptionnelle. Elle a infligé un long chômage, des souffrances cruelles aux classes laborieuses.

Dans toutes les parties du pays, dans les campagnes comme dans les villes, la charité privée a été admirable par la promptitude de son dévouement.

Le Gouvernement propose à la Législature de s'associer à cet élan généreux en consacrant un million à secourir les victimes de l'hiver.

Messieurs, la voie où le Gouvernement nous convie à nous engager n'est pas sans précédents, et le 16 septembre 1845, le cabinet Van de Weyer-Deschamps-Malou déposait à la Chambre un projet de loi ouvrant un crédit de 2,000,000 de francs pour mesures relatives aux subsistances.

En 1847, le Parlement vota un crédit de 300,000 francs en vue de procurer des semences de pommes de terre aux cultivateurs éprouvés par les ravages de la *perenospora infestans*, auxquels était venue se joindre une épidémie de typhus qui décima certaines communes. D'autres mesures analogues furent prises lors de la crise cotonnière de 1862. Alors, autant qu'aujourd'hui, les besoins étaient immenses et l'initiative du Gouvernement reçut l'approbation du pays.

Comme le dit si bien l'honorable Ministre des Finances, dans l'exposé des motifs du Projet de Loi, « si le rôle du Gouvernement n'est pas de » faire l'aumône, il est des circonstances exceptionnelles où les besoins » dépassent à un tel point les ressources, que son intervention semble » commandée. »

Avec l'honorable Baron Georges Snoy, rapporteur de la section centrale de la Chambre, la Commission des Finances du Sénat est unanime pour

répondre à l'éminent chef du cabinet : « Vous avez bien fait ; l'opinion publique est avec vous. »

Qui d'entre nous, Messieurs, ne se rappelle avec une profonde et patriotique douleur l'évènement qui, il y a peu de jours, frappait notre auguste Famille royale dans ses affections les plus vives, et la Nation belge dans ses espérances dynastiques les plus chères? C'était à la veille de l'explosion de cette maladie cruelle qui ravit le Prince Baudouin au brillant avenir qui l'attendait, que le Projet de Loi qui nous occupe avait été présenté.

Le Gouvernement se trouvait en présence de souffrances dont quelques-unes exigeaient les remèdes les plus prompts. Attendre que les Chambres eussent repris le cours régulier de leurs séances, c'eût été aggraver bien des douleurs, et pour beaucoup rendre les secours moins efficaces.

Après en avoir sollicité et obtenu l'assentiment de la Législature, le Gouvernement n'hésita pas à entamer, sous sa responsabilité, le million sollicité, afin d'aller au devant des nécessités les plus impérieuses. Une partie du crédit donc est déjà dépensée. Une somme de 340,000 francs a été mise à la disposition des Gouverneurs pour être distribuée par eux d'urgence après avoir pris l'avis des Députations permanentes.

Une note jointe à l'exposé fait connaître dans quelle proportion cette somme a été répartie entre les diverses provinces.

A la demande de la section centrale, une partie importante du crédit, 400,000 francs, sera employée à l'achat de semences de pommes de terre à distribuer parmi les petits cultivateurs, les maraîchers et les ouvriers agricoles que les rigueurs de la saison ont si durement éprouvés. Il importe que dans cette opération on mette toute l'activité possible, et, qu'à cet effet, on décentralise autant que faire se pourra. C'est à bon droit que certains orateurs à la Chambre ont recommandé de contrôler d'une manière spéciale la qualité des tubercules dont l'acquisition est à faire.

Ce n'est pas sans une vive satisfaction que la Commission constate que l'honorable Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, avec l'infatigable activité qu'on lui connaît, s'est empressé de prendre à ce propos les mesures les plus efficaces.

Faire vite et bien, telle sera la mission des comités de distribution pour l'organisation desquels l'honorable Ministre a fait, par voie de circulaire, appel au zèle des Gouverneurs.

Nous aimons à croire que ces comités seront à la hauteur de leur mission et réaliseront fructueusement les généreuses intentions du Gouvernement et du Parlement.

Messieurs, la Chambre, oubliant toute division politique et se préoccupant uniquement d'adoucir les misères des classes laborieuses, a fait au projet un accueil unanimement approbatif.

Ce fut le 17 février dernier qu'il fut voté par les 82 membres présents.

Votre Commission des Finances, Messieurs, est unanime aussi pour adhérer à ses dispositions, et elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron P. BETHUNE.

*Le Président,*  
TERCELIN-MONJOT.